Vous êtes enseignant, personnel administratif et souhaitez effectuer une mobilité en Europe entre le 1er novembre 2019 et le 31 Juillet 2020 : lisez les informations ci-dessous et remplissez le formulaire joint à cette fiche explicative.

1 - Il existe trois types de mobilités :

 11- Mobilités d'enseignement

Les enseignants peuvent réaliser des missions d'enseignement dans un établissement européen partenaire. La durée de la mobilité peut varier entre 2 jours (8h d'enseignement au minimum) et 2 mois. Il s'agit de dispenser des cours intégrés dans le programme officiel de l'établissement partenaire.

 12 - Mobilités de formation

Cette mobilité s'adresse à tout le personnel d'un établissement d'enseignement supérieur (personnels enseignants, administratifs, techniques, etc.). Elle leur permet d'effectuer, sur une durée de 2 jours à 2 mois, une mobilité de formation dans un établissement, une entreprise ou un organisme de formation d'un autre pays d'Europe. Cette activité soutient le développement professionnel du personnel enseignant et non enseignant des EES sous la forme d’évènements de formation à l’étranger (à l’exception des conférences) et de périodes d’observations en situation de travail/formations dans un EES partenaire ou dans une autre organisation pertinente à l’étranger.

 13 - Mobilités des salariés d'entreprises étrangères

La mobilité d'enseignement est aussi ouverte au personnel d'une entreprise étrangère invité par un établissement français pour des missions d'enseignement, sur une durée de 2 jours (8 heures d'enseignement au minimum) à 2 mois.

Un exemple : Le DRH d'une entreprise européenne vient dispenser un cours sur la gestion des ressources humaines dans un établissement d'enseignement supérieur français.

2 – Bourses de mobilité

Les membres du personnel recevront une bourse de l’Union en guise de participation à leurs frais de voyage et de subsistance pendant leur période à l’étranger. Le montant de chaque bourse sera déterminé comme suit :

21 - Voyage :

Participation aux frais de voyage des participants, de leur lieu d’origine jusqu’à l’endroit de l’activité, plus trajet retour ; la règle de répartition sera appliquée en fonction de la distance parcourue par chaque participant. Les distances doivent être calculées à l’aide du calculateur de distance proposé par la Commission européenne. Il s’agit de coûts unitaires.

Le montant dépendra de la distance parcourue :

Entre 100 et 499 km : 180 euros par participant

Entre 500 et 1999 km : 275 euros par participant

Entre 2000 et 2999 km : 360 euros par participant

Entre 3000 et 3999 km : 530 euros par participant

Entre 4000 et 7999 km : 820 euros par participant

Pour les trajets de plus de 8000 km : 1 300 euros par participant

 22 - Soutien individuel :

Coûts unitaires directement liés à la subsistance des participants pendant l’activité qui sont en fonction de la durée du séjour par participant. Ces montants sont en fonction du pays d’accueil. Ils seront fixés comme indiqué ci-après :

**Jusqu’au 14ème jour de l’activité : montant par jour par participant**

**+**

**Du 15ème au 60ème jour de l’activité : 70% du montant par jour par participant**

**Pays d’Accueil**  **Montant journalier en euros**

Grande-Bretagne 112 €

Belgique, République tchèque, Grèce,

Italie, Hongrie, Autriche, Pologne, 98 €

Roumanie, Norvège, Turquie

Allemagne, Espagne, Portugal, 84 €

Slovénie 70 €

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MOBILITE 2019-2020 : PERSONNEL

Nom : ………………………………………………………. Prénom : …………………………………………………………….

Vous êtes : intéressé(e) par :

Personnel administratif Personnel Enseignant

[ ]  une mobilité de formation [ ]  une mobilité d’enseignement

 [ ]  une mobilité de formation

[ ]  une mobilité entrante d’un membre d’une entreprise/société européenne

Est-ce une première demande de mobilité?

[ ]  Oui [ ]  Non

Au cours des trois dernières années, dans le cadre de vos fonctions à l’ENSAG,

Etes-vous déjà parti(e) en Europe dans le cadre du programme Erasmus+ ? Cliquez ici pour entrer du texte.

En quelle(s) année(s) ?

[ ]  2014-2015

 [ ]  2015-2016 [ ]  2016-2017 ☐ 2017-2018

 ☐ 2018-2019

Si oui, avez-vous été :

Allocataire de financements européens? [ ]  Oui [ ]  Non

Partiellement allocataire? [ ]  Oui [ ]  Non

Non allocataire? [ ]  Oui [ ]  Non

Quelle sera votre destination ? ………………………………………………………………………

Combien de jours comptez-vous rester sur place, **hors période de voyage** ?..Cliquez ici pour entrer du texte.

Pour une mobilité entrante d’un membre d’une société européenne, merci de bien vouloir me contacter directement.

**Pièce à joindre : résumé d’une page sur votre projet de mobilité et vos motivations**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Votre adresse mel:

Votre numéro de téléphone:

**Merci de bien vouloir compléter ce formulaire et de l’adresser à Laurence MINEL au plus tard deux mois avant la mission.**

**minel.l****@grenoble.archi.fr**

 **Bureau 213**